



## **Vous souhaitez soutenir le Refuge de l' Arche et le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage « Valentine et Jacques Perrin » ?**

Depuis le 12 novembre 2014, l'association **Le CEPAN** (Club d'Etude et de Protection des Animaux et de la Nature), gérant le **Refuge de l'Arche** et le **Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage « Valentine et Jacques Perrin »**, est **reconnue d'utilité publique**. L'association est, donc, habilitée à recevoir des legs et des donations, cette reconnaissance lui garantit l'exonération des droits de succession.

Pour tester en faveur de l'association, il suffit de se rendre chez un notaire. En effet, il est préférable de recueillir au préalable les observations d'un notaire qui vérifiera qu'aucune clause n'est contradictoire et susceptible d'annuler les dispositions testamentaires. Un testament peut être établi selon le modèle de texte ci-après. Le testament doit être obligatoirement écrit à la main du testateur qui datera et signera avec soin. Le notaire conservera et surtout enregistrera l'original de ce testament. Vous pouvez nous adresser une copie de ce document accompagnée des coordonnées du notaire.

### **Modèle de testament à recopier de votre main sur feuille blanche :**

**Ceci est mon testament, révoquant toutes les dispositions antérieures**  
(Lieu et date complète en toutes lettres)

**Je soussignée** (Nom, Prénom, adresse) \_\_\_\_\_

**institue l'association Le CEPAN, Le Refuge de l'Arche, 13 quater rue Félix Marchand, Saint-Fort, 53200 Château-Gontier sur Mayenne, reconnue d'utilité publique, pour** (selon votre choix)  
**légataire universel ou légataire particulier** (du bien que vous prendrez soin de désigner)

\_\_\_\_\_

**Fait à** (lieu de signature) \_\_\_\_\_ **le** (date de signature) \_\_\_\_\_

**Signature** \_\_\_\_\_

### **Remerciements**

**De grands remerciements à tous ceux qui ont pensé aux animaux pris en charge par le Refuge de l'Arche et le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage « Valentine et Jacques Perrin » en léguant à l'association Le CEPAN.**

**Toutes nos condoléances aux familles qui mettent un point d'honneur à respecter le geste généreux de leur proche.**